

Conseil du 19 décembre 2019 à 18 heures
Espace culturel « L'Abaca » - Cherves-Richemont

Aujourd'hui, jeudi 19 décembre 2019, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 13 décembre 2019, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis à l'Espace Culturel « L'Abaca » – 3 allée de Prézier – 16370 Cherves-Richemont, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – MM. Noël BELLIOU - Pierre BERTON - Pierre-Yves BRIAND - Rémy BRIAULT – Romuald CARRY – Alain CHOLLET – Simon CLAVURIER – Christian DECOODT – Jean-Jacques DELAGE - Michel DESAFIT - MM. Jacques DESLIAS – Guy DEWEVRE – Christian DUFRONT - Bernard DUPONT – Gérard FAURIE – Richard FERCHAUD - Gérard GAYOUX – Philippe GESSE - Mme Laurence GIRARD – MM. Michel GOURINCHAS - Jean GRAVERAUD – Claude GUIARD – Claude GUINET – Jean-François HEROUARD – Christian JOBIT - Gérard JOUANNET - Mme Danielle JOURZAC – MM. Lilian JOUSSON – Jean-Marc LACOMBE – Mme Nathalie LACROIX – M. Bertrand LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE - Michelle LE FLOCH – Françoise MANDEAU - M. Bernard MARCEAU – Mme Véronique MARENDAT – MM. Annick-Franck MARTAUD – Bernard MAUZE – Dominique MERCIER – Mme Chantal NADEAU – M. M. Philippe NIFENECKER – Mme Catherine PARENT – MM. Francis PAUMERO – Mme Annie-Claude POIRAT - MM. François RABY - François RAUD – Mme Emilie RICHAUD – MM. Alain RIFFAUD – Christophe ROY - Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Patrick SEDLACEK - Olivier TOUBOUL - M. Jean-François VALEGEAS – Mmes Nadia VARLEZ - Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Jean-Paul ZUCCHI.

Suppléants

M. Christian MATIGNON (suppléant de M. Michel FOUGERE) – Mme Annie CHAUVIN (suppléante de M. Christian MEUNIER) - Mme Martine BOUILLON (suppléant de M. Jean-Claude TESSENDIER).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Mme Pascale BELLE (donne pouvoir à Mme Chantal NADEAU) – Mme Elisabeth DUMONT (donne pouvoir à M. Bernard DUPONT) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Didier GOIS (donne pouvoir à M. Alain RIFFAUD) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à M. Lilian JOUSSON) – Mme Stéphanie HIBON-MINET (donne pouvoir à M. Jean-Paul ZUCCHI) – Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK) – M. Jean-Louis LEVESQUE (donne pouvoir à M. Mickaël VILLEGER) – M. Eric LIAUD (donne pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) – Mme Monique MARTINOT (donne pouvoir à M. Annick-Franck MARTAUD) – M. Jean-Marie NOUVEAU (donne pouvoir à M. Jean GRAVERAUD) – Mme Dominique PETIT (donne pouvoir à M. Christian DECOODT) – M. Jean-Philippe ROY (donne pouvoir à M. Bertrand LAURENT) -

EXCUSES

MM. André BARAUD - Sébastien BRETAUD – David CHAGNEAUD – Jean-Christophe COR - Xavier DAUDIN – Mme Nicole DESCHAMPHAMLAERE – MM. Martial DESPORT - Georges DEVIGE – Mmes Marie-Christine GRIGNON – Chantal HILLAIRET – MM. Mehdi KALAI – Patrick LAFARGE – Mme Isabelle LASSALLE – M. Pascal MARTIN – Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Martine PIERRE – MM. Bernard PISSOT – Bernard POPELARD – Dominique SOUCHAUD – Mme Hélène TOURNADRE.

THEMATIQUE	Votes groupés	Rapports non présentés	OBJET	NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2019				
Désignation du secrétaire de séance				
Administration générale – finances		AGF-1	Subvention d'équilibre au budget annexe pôle médical au titre de l'année 2019 – modification de la délibération 2019_09	LE PRESIDENT
		AGF-2	Décision budgétaire modificative (budget principal, budgets annexes bâtiments économiques 50001 et assainissement collectif régie 50021)	LE PRESIDENT
		AGF-3	Bilan 2019 des autorisations de programme/crédits de paiement	LE PRESIDENT
		AGF-4	Créances éteintes (budgets principal et annexes)	LE PRESIDENT
		AGF-5	Contribution 2020 des budgets annexes aux fonctions supports (budgets principal et annexes)	LE PRESIDENT
		AGF-6	Clôture du budget annexe eau régie 50019 (budgets annexes eau régie 50019 et eau DSP 50018)	LE PRESIDENT
		AGF-7	Commission locale d'évaluation des charges transférées – présentation des rapports d'évaluation adoptés le 14/11/2019	LE PRESIDENT
		AGF-8	Constitution d'une provision pour contentieux (budget principal)	LE PRESIDENT
		AGF-9	Attributions de subventions anticipées	LE PRESIDENT
		AGF-10	Désignation des représentants de Grand Cognac au Syndicat mixte des aéroports de Charente	LE PRESIDENT
		AGF-11	Modification de durée d'amortissement comptable (budget annexe assainissement collectif régie 50021)	LE PRESIDENT
		AGF-12	Contribution 2020 des budgets annexes eau et assainissement aux fonctions supports (budgets principal et annexes 50018, 50020, 50021 et 50023)	LE PRESIDENT

Economie tourisme fleuve		ETF-1	Association Saint-Simon Village gabarrier – attribution de subvention 2019	C. NADEAU
		ETF-2	Ouvertures dominicales des commerces – avis sur les projets d’arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires – année 2020	V. MARENDAT
		ETF-3	Vente terrain à la société Rémy Martin	V. MARENDAT
		ETF-4	ZA Souillac (Jarnac) – vente terrain à la société MO SPORT	V. MARENDAT
		ETF-5	Territoires d’industrie – signature du contrat	V. MARENDAT
		ETF-6	Conservatoire du vignoble charentais – attribution de subvention 2019	F. RABY
		ETF-7	Fin anticipée du traité de concession d’aménagement ZAC Mas de la Cour/Bellevue	V. MARENDAT
Grand cycle de l’eau		GCE-1	Extension du réseau de collecte des eaux usées et renouvellement de canalisations d’eau potable sur les communes de Mérignac et de Triac Lautrait – commande publique	M. VILLEGER
		GCE-2	Tarifs 2020 alimentation en eau potable – budget annexe Eau DSP n°50018	M. VILLEGER
		GCE-3	Tarifs 2020 redevance d’assainissement collectif – budgets annexes 50020 (assainissement DSP) et 50021 (assainissement régie)	M. VILLEGER
Ressources humaines		RH-1	Ouverture-suppression de postes non-permanents	F. RAUD
		RH-2	Ouverture-suppression de postes permanents	F. RAUD
		RH-3	Règlement intérieur du personnel	F. RAUD

Territoire urbanisme - Habitat		TUH-1	Instauration et délégation du droit de préemption urbain sur la commune de Chassors	A.RIFFAUD
		TUH-2	Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Laurent de Cognac	A.RIFFAUD
		TUH-3	Approbation de la carte communale de la commune de Houlette	A.RIFFAUD
		TUH-4	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions à des propriétaires	J. ROYER
		TUH-5	Avenant n°3 à la convention Action Cœur de Ville – phase de déploiement	LE PRESIDENT
		TUH-6	Opération de revitalisation du territoire – extension aux trois pôles d'équilibre de Grand Cognac	LE PRESIDENT
		TUH-7	Politique de la ville – protocole d'engagements renforcés	J. ROYER
Mobilités – voirie		MV-1	Adoption du plan global de déplacements	PY. BRIAND
		MV-2	Modification de l'intérêt communautaire (abroge et remplace la délibération D2019_127 et ses annexes)	PY. BRIAND
Sport éducation jeunesse		SEJ-1	Associations sportives – attributions de subventions pour projets jeunes et manifestations sportives	G. FAURIE
Culture patrimoine		CULT-1	Musées – acceptation d'acquisitions	N. ROY

Relevé des décisions du bureau

Relevé des décisions du président

Relevé des décisions marché < 90 000€

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain RIFFAUD est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal du conseil communautaire du 14 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

1- Subvention d'équilibre au budget annexe pôle médical au titre de l'année 2019 – modification de la délibération 2019_09 (point non présenté oralement)

Les budgets annexes (hors SPIC) peuvent être subventionnés par le budget principal à des fins d'équilibre. Lors de sa séance du 30/01/2019, le conseil communautaire avait adopté le montant de la subvention versée au budget annexe pôle médical au montant de 3 720 €. Ce montant correspondait à la compensation de la perte de loyer pour cause de vacance de local loué.

A des fins de régularisation de l'amortissement comptable de l'investissement réalisé par l'ancienne CC de la Grande Champagne, le conseil communautaire a adopté une décision budgétaire modificative lors de sa séance du 15 novembre 2019 visant à inscrire les crédits nécessaires à cette régularisation en opérations d'ordre des sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, les travaux du pôle médical ont été comptabilisés à l'article en 2132 (construction d'immeubles de rapport) qui est obligatoirement amortissable.

Cette régularisation crée une charge supplémentaire sur le budget annexe qu'il est proposé d'équilibrer par une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 48 720 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

2- Décision budgétaire modificative (budget principal, budgets annexes bâtiments économiques 50001 et assainissement collectif régie 50021)

Une décision budgétaire modificative est obligatoire pour tout mouvement de crédit sur les autorisations budgétaires initiales. Ces décisions doivent respecter le principe d'équilibre budgétaire. Une liste des mouvements de crédits liés à des besoins supplémentaires est proposée en annexe.

Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

3- Bilan 2019 des autorisations de programme/crédits de paiement

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) permettant à l'EPCI de gérer la pluriannualité de ses projets et de ne pas supporter l'intégralité des dépenses sur un seul exercice budgétaire. La gestion pluriannuelle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, organisationnel et logistique tout en permettant d'améliorer la lisibilité des engagements financiers.

En 2019, 38 opérations étaient gérées dans le cadre d'une AP/CP, 27 sur le budget principal, 1 sur le budget annexe pôle médical, 4 sur le budget annexe Eau DSP, 3 sur le budget annexe assainissement collectif DSP et 3 sur le budget annexe assainissement collectif régie.

Chaque année, il doit être présenté un bilan de la gestion pluriannuelle des investissements composé du bilan de la consommation des crédits de paiements de l'année en cours.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

4- Créances éteintes (budget principal et annexes) (point non présenté oralement)

Le comptable public fait connaître son impossibilité de recouvrer les créances éteintes à la suite de jugements. Il est proposé l'examen de ces créances sur les budgets annexes assainissement collectif régie (50021) et assainissement non-collectif (50023).

Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

5- Contribution 2020 des budgets annexes aux fonctions supports (point non présenté oralement)

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, Grand Cognac a décidé la mise en place d'une contribution des budgets annexes pour financer une partie du coût des fonctions support, intégralement supporté par le budget principal.

Ces fonctions support regroupent l'ensemble des coûts indirects liés au fonctionnement des pôles ressources et techniques nécessaire à l'activité des services gérés en budgets annexes.

Une méthode d'évaluation a été arrêtée par délibération du 1^{er} février 2018. Elle est basée sur le coût réel de l'activité des services support en N-1. Il est proposé d'arrêter le coût des fonctions supports pour 2020, pour un montant total de 575 347 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

6- Clôture du budget annexe eau régie 50019 (budgets annexes eau régie 50010 et eau DSP 50018) (point non présenté oralement)

Grand Cognac dispose d'une architecture budgétaire comprenant un budget principal et 26 budgets annexes dont le budget « eau régie » n°50019. Le CGCT impose que les services publics à caractère industriel et commercial, tels que les services publics d'eau potable soient gérés en budget annexe. En outre, un budget annexe ne peut regrouper qu'un ou plusieurs services, si et seulement si leur mode de gestion est identique.

Compte-tenu du changement de mode de gestion du service public d'eau potable de la commune de Boutiers-Saint-Trojan vers un contrat d'affermage confié par délégation de service public, il est proposé la clôture du budget annexe eau régie n°50019.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

7- Commission locale d'évaluation des charges transférées – présentation des rapports d'évaluation adoptés le 14/11/2019 (point non présenté oralement)

Grand Cognac, par délibération D2018-184 du 26 juin 2018 a approuvé l'harmonisation de ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2019.

Lors de chaque transfert de charges, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) remet, dans les 9 mois suivants, un rapport d'évaluation relatif à ce transfert. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois.

Il est donc proposé de prendre acte des rapports d'évaluation numéros 18, 19, 20, 21 et 22 approuvés par les membres de la CLECT lors de la séance du 14 novembre 2019.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

8- Constitution d'une provision pour contentieux (budget principal) (point non présenté oralement)

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Dans certains cas, la constitution d'une provision pour risque et charge est obligatoire. C'est notamment le cas dès l'ouverture d'un contentieux en première instance à l'encontre de la collectivité.

Le montant de cette provision doit être estimé en fonction du risque financier encouru. Le risque correspondant n'est pas précisément évaluable à ce jour. Or, la nomenclature M14 prévoit la possibilité d'étaler la constitution d'une provision sur plusieurs années.

Il est donc proposé de constituer une provision à hauteur 344 500 euros au titre de 2019, montant équivalent aux crédits inscrits au budget primitif.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

9- Attributions de subventions anticipées

Afin de faciliter le fonctionnement des associations jusqu'au vote du budget et de payer les charges du 1er trimestre, plusieurs d'entre elles sollicitent l'attribution d'une subvention anticipée pour un versement en janvier 2020. Les associations concernées sont les suivantes :

- Office de Pôle : 250 000 €
- Associations sportives pour un montant total de 122 980 €.
- Associations jeunesse pour un montant total de 109 566 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (Mme Chantal NADEAU).

10- Désignation des représentants de Grand Cognac au Syndicat mixte des aéroports de Charente

Grand Cognac est membre du Syndicat mixte des aéroports de Charente. Conformément aux nouveaux statuts du syndicat applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, Grand Cognac doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du comité syndical du Syndicat mixte des aéroports de Charente.

LE PRESIDENT

Propose la candidature de Mme Pascale BELLE en tant délégué titulaire, celle de M. Pierre-Yves BRIAND en tant que délégué suppléant.

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

11- Modifications de durée d'amortissement comptable (budget annexe assainissement collectif régie 50021)

La durée d'amortissement des immobilisations des budgets gérés en M49 ont été définies par délibération du 2 février 2017. S'agissant des réseaux d'assainissement, la durée d'amortissement a été fixée à 60 ans.

Lors du transfert de la compétence assainissement à l'agglomération, les immobilisations AD -0000478 et AD-0000479 créées dans le cadre de travaux sur des réseaux pour une valeur d'acquisition totale de 701 445,23 euros.

L'immobilisation AD-0000478 d'un montant de 101 445.23€ a commencé à être amortie en 2015 tandis que l'immobilisation AD-000479 d'un montant de 600 000 € a commencé à être amortie en 2018.

Compte-tenu de la typologie des immobilisations et de leurs conditions d'utilisation, il apparaît que la durée appliquée a été erronée au moment de l'intégration des biens dans l'inventaire de la collectivité. Il est donc proposé de modifier leur durée d'amortissement afin de la fixer sur la durée d'amortissement adoptée par Grand Cognac, soit 60 ans.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

12- Contribution 2020 des budgets annexes eau et assainissement aux fonctions supports (budgets principal et annexes 50018, 50020, 50021 et 50023)

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, Grand Cognac a décidé la mise en place d'une contribution des budgets annexes pour financer une partie du coût des fonctions support, intégralement supporté par le budget principal.

Ces fonctions support regroupent l'ensemble des coûts indirects liés au fonctionnement des pôles ressources et techniques nécessaire à l'activité des services gérés en budgets annexes.

Une méthode d'évaluation a été arrêtée par délibération du 1^{er} février 2018. Elle est basée sur le coût réel de l'activité des services support en N-1.

Pour une meilleure répartition du coût des fonctions supports pour les budgets annexes eau potable et assainissement, il est proposé de les ventiler au nombre d'abonnés en 2020.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

ECONOMIE – TOURISME - FLEUVE

1- Association Saint-Simon Village gabarrier – attribution de subvention 2019

L'association Saint-Simon Village Gabarrier constitue un site touristique majeur de notre destination et contribue ainsi à l'attractivité du territoire. L'association sollicite une subvention de l'agglomération à hauteur de 20 224,37 € pour l'aider à financer le fonctionnement de la gabarre « La Renaissance ».

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

2- Ouvertures dominicales des commerces – avis sur projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires – année 2020

Grand Cognac doit émettre un avis sur le nombre d'ouvertures dominicales lorsque celui-ci dépasse 5 ouvertures par an. Les communes de Châteaubernard, Cognac et Jarnac sont concernées par cette disposition.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 4 Abstentions (Mmes Nathalie LACROIX, et Marie-Jeanne VIAN, et MM. Romuald CARRY, et Bernard MARCEAU).

3- Vente terrain à la société Rémy Martin (point non présenté oralement)

La société Rémy Martin souhaite acquérir la parcelle AH 36 (Merpins) afin de pouvoir déplacer sa clôture. Après vérification sur site, ladite parcelle, enclavée entre des parcelles privées, ne représente pas d'intérêt pour Grand Cognac.

La parcelle étant traversée par un fossé, si la vente est acceptée il conviendra de prévoir une servitude dans l'acte de vente pour le maintien du bon écoulement des eaux pluviales.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

4- ZA Souillac (Jarnac) – vente terrain à la société MO SPORT (point non présenté oralement)

MO SPORT, société spécialisée dans l'entretien et la réparation de voitures de sport et collection, occupe le module n°5 de l'hôtel d'entreprises de Cognac depuis le 9 mai 2012.

Le Règlement de l'hôtel d'entreprises ne prévoyant pas de reconduction systématique du titre d'occupation, MO SPORT souhaite acquérir le lot n°6 de la ZA de Souillac à Jarnac pour y implanter son activité.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

5- Territoires d'industrie – signature du contrat

Grand Cognac, aux côtés de Grand Angoulême, du Rouillacais et de La Rochefoucauld Porte du Périgord, a été retenu dans le dispositif national Territoires d'Industrie. Après plusieurs mois de concertation avec les territoires, les industriels, les acteurs économiques et la Région Nouvelle Aquitaine, pilote du dispositif, il est proposé de signer le contrat d'industrie du territoire Angoulême-Cognac.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

6- Conservatoire du vignoble charentais – attribution de subvention 2019

Le Conservatoire du Vignoble Charentais (CVC) a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac à hauteur de 10 000 euros. Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une action structurante dont le montant global de l'action s'élève à 53 137,50 euros. Elle vise à l'adaptation de la viticulture aux enjeux de demain, afin de réduire les intrants et limiter les besoins en eau.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Lilian JOUSSON).

7- Fin anticipée du traité de concession d'aménagement ZAC Mas de la Cour/Bellevue

Il est proposé de prendre une décision de principe relative à la fin anticipée du contrat de concession d'aménagement de la ZAC Mas de la Cour – Bellevue passé avec la SAEML Territoires Charente à compter du 31 décembre 2019 et d'arrêter le bilan financier prévisionnel de l'opération laissant apparaître un solde excédentaire de 205 259 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

GRAND CYCLE DE L'EAU

1- Extension du réseau de collecte des eaux usées et renouvellement de canalisations d'eau potable sur les communes de Mérignac et de Triac Lautrait

Grand Cognac poursuit le projet initié par les communes de Mérignac et de Triac Lautrait, à savoir l'extension du réseau d'assainissement et le transfert des effluents vers la station d'épuration existante de Mérignac ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau potable sur le périmètre suivant : hameaux de Petit et Grand Bourras, Chatouflat, les Crochettes et le nord du bourg de Mérignac.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

2- Tarifs 2020 alimentation en eau potable – budget annexe Eau DSP n°50018

Grand Cognac doit voter avant le 31 décembre 2019, les tarifs du prix de l'eau potable qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les tarifs proposés s'inscrivent dans la démarche d'harmonisation tarifaire débutée en 2018 sur cinq ans pour l'ensemble des abonnés de l'agglomération.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

3- Tarifs 2020 redevance d'assainissement collectif – budgets annexes 50020 (assainissement DSP) et 50021 (assainissement régie)

Grand Cognac doit voter avant le 31 décembre 2019, les tarifs de la redevance d'assainissement collectif qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les tarifs proposés s'inscrivent dans la démarche d'harmonisation tarifaire débutée en 2018 sur cinq ans pour l'ensemble des abonnés de l'agglomération.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

RESSOURCES HUMAINES

1- Ouverture-suppression de postes non-permanents

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs des postes non permanents pouvant permettre des recrutements pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers, afin que le volume et les grades de référence soient en cohérence avec les missions et les besoins de l'agglomération.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

2- Ouverture-suppression de postes permanents

Il est proposé de revoir le tableau des effectifs des postes permanents afin de :

- créer un poste permanent de rédacteur à temps complet pour renforcer le service « marchés publics » par le recrutement d'un gestionnaire,
- créer un poste permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet pour pérenniser un agent contractuel en médiathèque,
- créer un poste d'assistant eau et assainissement de droit privé en remplacement d'un agent titulaire parti,
- supprimer 88 postes non pourvus à ce jour notamment suite à la rétrocession de la compétence scolaire, aux avancements de grade et promotions internes de l'année et aux départs définitifs d'agents déjà remplacés.

Les postes liés à des positions de disponibilité et de détachement sont conservés.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

3- Règlement intérieur du personnel

Le règlement intérieur du personnel, approuvé le 28 juin 2018, et mis à jour le 26 juin 2019, doit faire l'objet à nouveau de quelques modifications, en rouge dans l'annexe jointe.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

TERRITOIRE URBANISME HABITAT

1- Instauration et délégation du droit de préemption urbain sur la commune de Chassors (point non présenté oralement)

La commune de Chassors, qui disposait d'une carte communale, avait engagé l'élaboration de son PLU par délibération le 18 juin 2010 ; Grand Cognac a repris la procédure en cours et a approuvé le PLU de Chassors lors de son conseil communautaire du 26 juin 2019.

La commune a souhaité que le Droit de Préemption Urbain (DPU) soit mis en place sur les zones U et AU de son PLU. Grand Cognac, étant compétent en matière de DPU, il est proposé d'instaurer le DPU sur la commune de Chassors, conformément à sa demande.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

2- Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Laurent de Cognac (point non présenté oralement)

La commune de Saint-Laurent-de-Cognac souhaite procéder à une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte deux évolutions concernant des emplacements réservés, l'un étant à supprimer, l'autre étant à créer. Le dossier de modification simplifiée, après avoir été mis à la consultation des Personnes Publiques Associées, puis mis à disposition du public, a été corrigé sur certains points. Il est donc prêt à être approuvé.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

3- Approbation de la carte communale de la commune de Houlette

Grand Cognac a prescrit l'élaboration de la carte communale de Houlette qui souhaitait mieux maîtriser son urbanisation tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants. Le dossier de carte communale, après avoir fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées et avoir été mis à l'enquête publique, a été corrigé sur certains points. Il est donc prêt à être approuvé.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

4- Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions à des propriétaires (point non présenté)

Dans le cadre de son règlement d'intervention, la communauté d'agglomération de Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

5- Avenant n°3 à la convention Action Cœur de Ville – phase de déploiement

Le programme national « Action Cœur de Ville » a retenu la ville de Cognac parmi 222 villes moyennes Françaises nécessitant une démarche ambitieuse de revitalisation.

En juin 2018, une convention d'initialisation a été signée par les partenaires : l'Etat, Cognac, Grand Cognac, Action Logement (ex- 1% logement), l'EPF Nouvelle Aquitaine et la Banque des Territoires (groupe CDC). La loi ELAN a créé un nouveau dispositif d'opération de revitalisation de territoire (ORT) ouvrant de nouveaux droits notamment en matière d'aménagement commercial.

En juin 2019, l'avenant n°2 adopté par Grand Cognac et la Ville de Cognac présentait un diagnostic et les objectifs de revitalisation du centre-ville, les 2 secteurs d'intervention et les sites à enjeu pour chaque secteur.

Le 6 septembre 2019 un arrêté créant une opération de revitalisation territoriale (ORT) à Cognac était signé par Mme la Préfète.

Le présent avenant n°3 à la convention « Action Cœur de Ville » approuvé par le comité de pilotage associant l'Etat et les partenaires comporte le détail du programme de Cognac (88 actions réparties en 5 thématiques) et permet d'engager désormais la phase de mise en œuvre des actions.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

6- Opération de revitalisation du territoire – extension aux trois pôles d'équilibre de Grand Cognac

Créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'opération de revitalisation du territoire (ORT) intègre toutes les dimensions d'un projet urbain : habitat, commerce, développement économique, accès aux services, valorisation du patrimoine, aménagement urbain, etc.

L'ORT donne accès à un dispositif de défiscalisation pour la réhabilitation de logement et à des outils juridiques nouveaux concernant notamment le commerce.

Le 26 juin 2019, la communauté d'agglomération a adopté le projet de création d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) à Cognac en appui du programme Action cœur de ville. L'ORT a été ensuite confirmée par arrêté préfectoral le 6 septembre 2019.

A la demande des communes de Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Segonzac, la communauté d'agglomération a travaillé avec les services de l'Etat, les élus de ces trois communes et leurs services à une extension du programme de revitalisation ORT aux pôles d'équilibre du territoire.

Ce rapport présente le diagnostic du territoire et des centralités, une synthèse du projet de territoire, sa déclinaison dans les trois pôles d'équilibre avec pour chaque commune son plan de revitalisation et le secteur d'intervention. Un léger ajustement du secteur d'intervention de Cognac est également présenté.

Le comité de pilotage de l'ORT regroupant l'Etat, les maires des 4 communes et les partenaires a adopté le 26 novembre 2019 le projet d'extension de l'ORT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

Départ de Mme Emilie RICHAUD avant le vote.

7- Politique de la ville – protocole d'engagements renforcés

Grand Cognac dispose de la compétence obligatoire « Politique de la ville », politique de solidarité en faveur des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

Avec la Ville, l'Etat et les partenaires, le contrat de ville de Grand Cognac a été signé en 2015 pour 6 ans en faveur du quartier prioritaire de Crouin et de deux quartiers de veille des Rentes et de la Chaudronne situés à Cognac.

Le quartier de Crouin regroupe 1 898 habitants, exclusivement en logements collectifs, et présente une fragilité sociale et économique importante.

A la suite du pacte de Dijon sur la cohésion urbaine et sociale renouvelant les engagements de l'Etat en faveur des habitants des quartiers prioritaires, une prolongation du contrat de ville sur la période 2020-2022 a été demandée à l'ensemble des collectivités concernées en France.

Cette prolongation est réalisée sous la forme d'un « protocole d'engagements renforcés, réciproques et concertés » qui complète le contrat de ville de 2015 sur les trois piliers de la politique de la ville : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Le protocole d'engagements joint en annexe est issu de la concertation menée avec les services de l'Etat et les partenaires du contrat de ville à travers un questionnaire et trois ateliers thématiques, et d'un bilan des appels à projets annuels lancés sur la période 2015-2019.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 75 voix Pour.

MOBILITES - VOIRIE

1- Adoption du plan global de déplacements

En 2017, Grand Cognac a décidé de se doter d'un Plan Global de Déplacements, démarche volontaire visant à définir la stratégie de l'agglomération en matière de mobilité pour les 10 prochaines années. Après plusieurs phases de travail associant élus communautaires, élus municipaux et partenaires institutionnels et économiques, il est proposé d'adopter le Plan Global de Déplacements.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).

2- Modification de l'intérêt communautaire (abroge et remplace la délibération D2019_127 et ses annexes)

Il est proposé de modifier la liste des voiries déclarées d'intérêt communautaires.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, et 1 Abstention (M. Lilian JOUSSON).

SPORT EDUCATION JEUNESSE

1- Associations sportives – attributions de subventions pour projets jeunes et manifestations sportives

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations sportives pour un montant total de 48 252 € dans le cadre du soutien pour le développement de la pratique des jeunes et pour l'organisation de manifestations sportives.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 75 voix Pour.

CULTURE - PATRIMOINE

1- Musées – acceptation d'acquisitions (point non présenté)

Les musées ont acquis trois céramiques de Francis VINCENT et accepté un don de plusieurs bouteilles de cognac vide du musée de Niort.

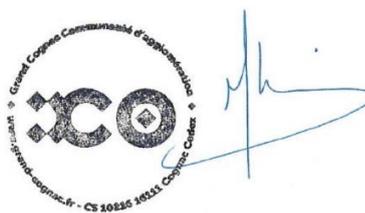
La proposition d'acquisition de ces œuvres a été acceptée par la commission d'attribution de la DRAC. Il convient de délibérer pour faire entrer ces pièces dans les collections des musées.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le président,

The image shows a circular official stamp of the Grand Cognac Communauté d'Agglomération et de Développement. The stamp contains the acronym 'GCO' in the center, surrounded by the text 'Grand Cognac Communauté d'Agglomération et de Développement' and 'CS 108216 10151 Cognac Centre'. A blue ink signature is written over the stamp.

Jérôme SOURISSEAU